



VILLE DE DINANT

La Croix de Guerre Française

FUT DÉCERNÉE A LA

Ville de Dinant, le 23 Août 1919

*Citation à l'ordre du jour
de l'Armée Française*

Par arrêté du 22 Août 1919, le Président du Conseil, Ministre de la Guerre, cite à l'ordre de l'armée la ville de Dinant. " Placée, dès les premiers jours de la guerre, aux avant-postes de l'armée française, a fait à ses défenseurs un accueil si chaleureux que l'ennemi, fou de rage et sous le fallacieux prétexte de francs-tireurs, a massacré, les 22 et 23 août 1914, 674 de ses habitants et l'a réduite en cendres. Grande blessée de la guerre, a témoigné, une fois de plus, de sa fidélité à l'amitié franco-belge en entourant de ses soins les plus attentifs, lors de l'armistice, les prisonniers français revenant d'Allemagne. Restera un des symboles les plus purs du dévouement à la cause du Droit."

dm

19 JUN 1939

DINANT, le
(BELGIQUE)

Messieurs les Bourgmestre & Echevins
de la Ville d'
Andenne,

La Belgique est le pays le plus éprouvé et le plus héroïque du monde. Dinant est la cité Belge la plus sublime et la plus vaillante dans son deuil cruel; Dinant est donc aujourd'hui ce qu'il y a de plus grand au monde.
Cardinal MERCIER, le 1 Juillet 1915.

Dinant est une des stations de la voie sanglante par où l'humanité s'est élevée dans la douleur à la justice.
P. DESCHANEL, le 23 Août 1919.

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 ct, nous annonçant l'inauguration, pour le dimanche 2 juillet prochain à 16 h., du Monument érigé à la mémoire de Monsieur le Docteur Camus, ancien Bourgmestre d'Andenne, fusillé dans l'exercice de ses fonctions, le 20 août 1914, par les troupes allemandes.

Nous vous remercions de l'honneur que vous nous faites de nous convier à cette manifestation du souvenir. La Ville de Dinant aura l'honneur de vous envoyer son représentant à cette manifestation, pour laquelle, en vous souhaitant un plein succès, nous vous assurons, Messieurs, de l'expression de nos sentiments très distingués.

C. C. P. 19.555

de l'Administration Communale

Téléphone N° 14.

Bureaux ouverts au public de 8 h. 30 à 12 h.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

OBJET :

55905

N°

Rappeler dans la réponse le numéro et la date de la présente.